***Un rite, un chant***

**NOUS FORMONS UN MÊME CORPS (D [C] 105)**

**Processionnal de communion**

***Critères de choix***

**Rite et assemblée**

* **Convenance liturgique**

***Mémo. : ce* *que la liturgie attend d’un chant de communion…***

Ses 3 fonctions rituelles (*PGMR* 86) :

- « exprimer l’union spirituelle entre les communiants par l’unité des voix » ;

- « montrer la joie du cœur » ; - « mettre davantage en lumière le caractère "communautaire" de la procession qui conduit à la réception de l’Eucharistie ».

Quel chant ? (*PGMR* 87)

« On peut prendre soit l´antienne du *Graduale romanum*, avec ou sans psaume, soit l´antienne avec son psaume du *Graduale simplex*, ou un autre chant approprié approuvé par la Conférence des évêques. Le chant est exécuté soit par la chorale seule, soit par la chorale ou le chantre avec le peuple.

S´il n´y a pas de chant, l´antienne proposée dans le Missel peut être dite soit par les fidèles, soit par quelques-uns d´entre eux, soit par un lecteur ou, à défaut, par le prêtre, après avoir lui-même communié et avant qu’il ne distribue la communion aux fidèles. »

=> Formes de chants possibles bien adaptées au programme rituel :

*Forme responsoriale* (antienne + versets tirés des psaumes 22, 33, 41, 62, etc.) ; *forme litanique* ; forme *couplet-refrain* ; forme strophique ; motet.

* *Pour quel temps liturgique ?* **Tout temps.**

Ce chant peut convenir à plusieurs moments dans l’année liturgique, par exemple : célébrations de la Semaine de prière pour l’unité des chrétiens (18-25 janvier) ; 3e dimanche ordinaire (année C) ; Jeudi saint ; fête du Saint-Sacrement ; dimanches d’été (année B), etc.

* *Quelle attitude spirituelle ?* **La joie de former un seul corps.**

Ce chant met nettement en valeur la dimension « communautaire » de la démarche de communion et la conscience d’appartenance à la même Église sous la conduite du Christ. Il nous invite aussi à devenir ce que nous recevons : le corps du Christ. La tonalité de ré majeur contribue aussi à « montrer la joie du cœur ».

* *Pour quel rite liturgique ?* **La communion.**

La *PGMR* précise, au n. 86, que l’on commence le chant de communion « pendant que le prêtre consomme le Sacrement » et que ce chant se prolonge « pendant la communion des fidèles. Mais il s’arrêtera au moment opportun s’il y a une hymne après la communion ». La *PGMR* n’évoque pas explicitement la place de l’orgue, à ce moment-là, mais on peut imaginer que, le cas échéant, entre le chant de communion et le chant d’action de grâce, un intermède instrumental soit possible.

* **Convenance ecclésiale**
* *À quelle assemblée peut convenir ce chant ?*

Pour moyenne ou grande assemblée, avec orgue et chœur, de préférence ; mais il peut aussi se chanter à l’unisson avec un chantre ou un groupe de chanteurs, exercés à la cantillation.

**Texte et musique**

* **Convenance textuelle et musicale**

Le ton de ré majeur traduit le sentiment de confiance et d’adhésion du communiant au Christ qu’il reçoit dans ce rite. Ce sentiment est accentué par le dessin mélodique qui, dès les premières notes, emplit tout l’espace d’une octave ascendante. Les couplets sont une méditation de paroles du Seigneur ou de l’Écriture.

* **Convenance vocale et corporelle**

Ce chant ne présente pas de difficulté vocale. On pensera à respirer avant chaque phrase, que l’on conduira avec élan jusqu’à la virgule suivante. On pensera à soutenir le son sur la phrase finale « Église du Seigneur » qui termine sur un ré aigu. Pour les couplets, on adaptera le volume de la voix afin de faire ressortir le texte, comme pour une psalmodie.

* **Mise en œuvre**

Ce chant est le type même d’un processionnal : rythme régulier qu’il ne faut pas prendre trop vite, s’il doit accompagner la procession de communion.

Les couplets sont plutôt destinés à un soliste ou un groupe de chanteurs, pour une mise en valeur du texte de manières variées. L’alternance chantre/assemblée exprimera bien ainsi la nature « communautaire » de la communion.

\*\*\*\*\*

* *Sources bibliques* :
  + Refrain : Rm 12, 5 ; I Co 10, 17 ; Col 1, 18 ;
  + Couplets : Jn 6, 51 ; I Co 11, 23-25 ; I Co 12, 12-13. 24-26 ; I Co 15, 57-58 ; Eph 4, 4-6.
* *Texte et musique :* Jean-Paul Lécot
* *Éditeur :* Lethielleux (DDB)
* *À écouter*: <https://youtu.be/IMUcmjyhM1E>
* *Partition*: [SECLI](https://secli.cef.fr/images/apercus/fiche2255.png) / *Chants notés de l’Assemblée* (*CNA*), n° 570.

*+ lien vers :* [*contrechant de trompette*](https://imgv2-2-f.scribdassets.com/img/document/425390278/original/c2953a5e42/1613581836?v\u003d1)(Alain Langrée, *Signes Musique* n° 92, p. 48).